

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°73-175 du 8 mai 1973

chargeant le Ministre de l'Information
et du Tourisme de l'intérim du Ministre
de la Santé Publique et des Affaires So-
ciales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment et le décret N°73-131 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui
l'a complété,

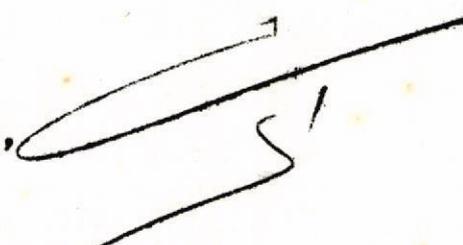
DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 7 mai 1973, le Chef de Bataillon Pierre
KOFFI, Ministre de l'Information et du Tourisme, est chargé de l'inté-
rim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, pendant
l'absence du Capitaine Moriba DJIBRIL.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 mai 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 -
Ministères 11 - SGG 4 - IAA 1
DCCT-DEP-DGAJL-Dtion Stat. 7
CNI-IGF-Gde Ch. 3 - JORD 1